

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS (OPH32)**

Décision N° 2023 041 CA

SEANCE du 18 octobre 2023

Présidée par Monsieur **Bernard KSAZ**

L'An deux mille vingt trois

Le dix-huit octobre à 09h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière de son Président.

Membres convoqués : 23

Présents : 12

Pouvoirs : 8

Absents excusés : 3

Membres présents ayant voix délibérative : Mmes/MM Bernard KSAZ, Président – Charline DUMONT, Vice-Présidente, Conseillère Départementale – Patricia MARROCQ, Conseillère Départementale – Francis LARROQUE, Conseiller Départemental – Françoise CARRIE, Personnalité Qualifiée élue local – Christine BEYRIA, Personnalité Qualifiée élue local – Suzanne MACABIAU, Personnalité Qualifiée – Anne BIEMOURET, Personnalité Qualifiée – Régis SANSOT, Représentant d'association œuvrant pour l'insertion – Jacques JEAN-LOUIS, Représentant l'UDAF – Martine LAFFONT, Représentante des locataires – Ahmed MOUHOUCHE, Représentant des locataires

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, Conseillère Départementale à Charline DUMONT, M. Michel BURGAN, Personnalité Qualifié à Régis SANSOT, Mme Marie-Ange PASSARIEU, Personnalité Qualifiée à Suzanne MACABIAU, Mme Colette SABATHE à M. Jacques JEAN-LOUIS, M. Franck CHARRIE, Représentant la CAF à Mme Marine LAFFONT, M. Pascal RICAUD, Représentant Syndicat CGT à Charline DUMONT, Marie-Laure AMIGUES, Représentante des locataires à Bernard KSAZ, M. Lahcen GHANMOUNI, Représentant des locataires à Bernard KSAZ.

Excusés : Mme Charlette BOUE, Conseillère Départementale, M. Philippe LAFFORGUE, Représentant Action Logement Services, Représentant Syndical UD CFDT.
M. le représentant du Conseil Départemental.

Assistaient à la séance : Karine BOUSQUAIL, Directrice Générale de l'OPH32, M. CERES Michel, Chef d'unité Politique de l'Habitat à la DDT, représentant Monsieur le Préfet du GERS
Monsieur Michaël BOUTINES, secrétaire du C.S.E
Christine PUJOS, Secrétaire de séance

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEURS DES CREANCES IRRECouvrABLES

Le Président soumet au Conseil l'examen de divers états de produits irrécouvrables pour lesquels Madame la Directrice Générale de l'OPH du GERS sollicite l'admission en non valeurs.

Ces états concernent des impayés de loyers des locataires ou débiteurs non locataires couvrant les années 2012 à 2023, liés à des :

- Créances locataires irrécouvrables	Lot 1 : 131 698,13 €	30 dossiers
- Créances locataires prescrites	Lot 2 : 35 356,83 €	80 dossiers
- Créances locataires décédés	Lot 3 : 19 820,48 €	14 dossiers
- Créances locataires - saisies inopérantes	Lot 4 : 85 385,75 €	19 dossiers

pour un montant total de 272 261,19 € (deux cent soixante-douze mille deux cent soixante et un euros et dix-neuf centimes).

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser l'admission en non-valeurs des états de produits irrécouvrables présentés ci-dessus, pour un montant total de 272 261,19 € (deux cent soixante-douze mille deux cent soixante et un euros et dix-neuf centimes)

FAIT ET DELIBERE A AUCH, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Bernard KSAZ

Pour : 17
Abstention : 0
Contre :